

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le vendredi 30 janvier 2026 à 14 h 15.

L'avis de convocation de cette séance a dûment été signifié aux membres du conseil le 27 janvier 2026, conformément aux dispositions de l'article 153, 2^e alinéa, du Code municipal du Québec (*L.R.Q., chapitre C-27.1*).

Présents : M^{me} Michelle Joly, mairesse
M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M. Richard Hétu, conseiller
M. Francis Morin, conseiller
M. Éric Dieumegarde, conseiller

Absents : M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Est également présent :
M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lot 3 901 166 - Bâtiment situé au 7650, rue Principale
3. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 2026-2027
4. Règlement 741-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14 h 15 par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2.- Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lot 3 901 166 - Bâtiment situé au 7650, rue Principale

CONSIDÉRANT le règlement 693-2024 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire adopté à la séance ordinaire du 16 janvier 2024 et la résolution 2024-491 adoptée à la séance du 21 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé au registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption sur le bâtiment situé au 7650, rue Principale, composé du lot 3 901 166, tel que prévu par les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce droit permet à la Municipalité d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QU' un acheteur potentiel a fait parvenir à la Municipalité un avis d'intention d'acquisition du bâtiment situé au 7650, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la Municipalité reçoit un avis d'intention sur un immeuble pour lequel elle a déposé un avis d'assujettissement au droit de préemption, le conseil municipal doit se positionner à savoir s'il veut acquérir ou non ledit immeuble.

POUR CES MOTIFS,

2026-029 il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité se désiste de son droit de préemption et ne procède pas à l'acquisition du bâtiment situé au 7650, rue Principale à Chertsey, suite à l'avis d'intention d'acquisition reçu d'un acheteur potentiel; cependant, cet avis d'assujettissement est valide pour une période de dix (10) ans à compter de son inscription au registre foncier et demeure donc en vigueur advenant une vente future dudit bâtiment.

3.- Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 2026-2027

2026-030 Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite au recrutement effectué et aux réponses obtenues des citoyens intéressés à intégrer le comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal procède à la nomination des personnes ci-après désignées à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme :

M. André Massé	(mandat 2 ans)
M. François Bouchard-Sylvain	(mandat 2 ans)
M. François Michel	(mandat 2 ans)
M. Marc Gingras	(mandat 1 an)
M. Robert Beaudin	(mandat 1 an)
M. Normand Bermingham	(mandat 1 an)

La présente résolution abroge la résolution numéro 2024-384 adoptée à la séance ordinaire du 19 août 2024.

4.- Règlement 741-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT les modifications mineures qui ont été apportées entre l'adoption du projet de règlement et l'adoption du règlement.

POUR CES MOTIFS,

2026-031

il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 741-2026 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

5.- Adoption des comptes fournisseurs

2026-032

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la liste des comptes à payer au 26 janvier 2026, au montant de 249 052,04 \$ et en autorise le paiement.

Directeur général et greffier-trésorier

6.- Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

7.- Levée de la séance

2026-033

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 14 h 52.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse